



**Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2020**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2020-10-15-5 | Commission communale des impôts directs (CCID) - Proposition de Commissaires titulaires et suppléants à la Direction départementale des finances publiques  
Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 9 octobre 2020

L'An deux mille vingt, le 15 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Renaux, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Monsieur Romain Legrand, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Sarah Tessier.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Nicole Auvray donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Christine Leroy donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Laëtitia Le Bechec donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quéruel, Monsieur Brahim Charafi donne pouvoir à Madame Sarah Tessier.

**Etaient excusés :**

Monsieur David Fontaine, Madame Juliette Biville, Madame Noura Hamiche.

**Secrétaire de séance :**

Madame Najia Atif

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-33,
- L'article 1650 du Code général des impôts

**Considérant que :**

- Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires,
- Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est porté de six à huit,
- La durée du mandat des membres de la Commission communale est la même que celle du mandat du Conseil municipal,
- Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux,
- Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par la directrice départementale des finances publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal,
- Les commissaires doivent :
  - Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
  - Être âgés de 18 ans révolus,
  - Jouir de leurs droits civils,
  - Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
  - Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
- La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées,
- Il convient de fixer une liste de 32 noms parmi lesquels Madame la Directrice départementale des finances publiques désignera 8 commissaires titulaires et 8 suppléants qui composeront la Commission communale des impôts directs.

**Décide :**

- De désigner les commissaires ci-dessous énoncés qui seront proposés à Madame la directrice départementale des finances publiques.
  - Fabienne Burel
  - Christine Goupil
  - Patrick Luciano
  - Céline Mulot
  - Claude Soloy
  - Mehmet Yildiz
  - Caroline Camano
  - Jérôme Joron

- Marie-Agnès Lallier
- Pascale Mirey
- Patrick Morisse
- Michèle Ernis
- Jean Vallée
- Dominique Langlois
- Didier Burg
- Jean-Louis Dalibert
- Gaspard Cassius
- Jacky Chéron
- Jean-Claude Auzou
- Fabien Leseigneur
- Jonathan Thirel
- Catherine Paccioni
- Patricia Renaux
- Kévin Harnist
- Monique Leininger
- Nicole Pla
- Claude Allain
- Michel Clée
- Anne Caldin
- Emilie Mérouani
- Sarah Mosni
- Véronique Christol

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération,  
par 30 votes pour, 2 abstentions.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse  
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/10/2020

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20201015-lmc118775-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 octobre 2020